



### **CONFÉDÉRATION SUISSE**

INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) **CH** 

706 187 B1

(51) Int. Cl.: **G04G G04G** 

21/00 5/00 (2010.01) (2013.01)

### Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

# (12) FASCICULE DU BREVET

(21) Numéro de la demande: 01962/02

(73) Titulaire(s):

Pierre Nobs, Ackerstrasse 156 8604 Volketswil (Zürich) (CH)

(22) Date de dépôt: 22.11.2002

(72) Inventeur(s): Pierre Nobs, 8602 Wangen (CH)

(24) Brevet délivré: 13.09.2013

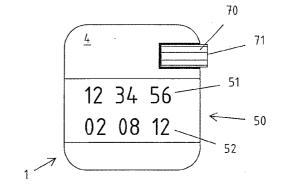
(74) Mandataire:E. Blum & Co. AG Patent- und Markenanwälte VSP, Vorderberg 11

8044 Zürich (CH)

(45) Fascicule du brevet publié: 13.09.2013

## (54) Montre à affichage numérique et procédé de gestion et de contrôle d'une telle montre.

(57) L'invention concerne une montre à affichage numérique (1) pouvant être réglée par un dispositif de contrôle sensible à la rotation et à la pression axiale. La montre (1) comprend deux lignes de caractères alphanumériques (51, 52) dont l'une est utilisée exclusivement pour afficher l'heure d'une zone horaire principale, et l'autre est utilisé exclusivement pour afficher des données relatives à des fonctions auxiliaires. L'invention concerne également un procédé de gestion et de contrôle d'une montre telle que décrite ci-dessus. Ce procédé permet de sélectionner des fonctions auxiliaires et d'afficher des donnés relatives aux dernières sur la deuxième ligne de caractères alphanumériques (52).



### Description

[0001] La présente invention se rapporte à une montre à affichage numérique ayant une interface utilisateur permettant une manipulation aisée.

[0002] La majorité des montres bracelet de réalisation moderne offrent un nombre élevé de fonctions spéciales ou auxiliaires, tels que affichage d'une deuxième zone horaire, réveil, chronographe, compte à rebours et beaucoup d'autres. En particulier les montres électroniques comprenant un affichage numérique ou alphanumérique permettent d'élaborer et de présenter une variété presque infinie de données.

[0003] Les fonctions auxiliaires sont en général accessibles à l'utilisateur par action sur un, deux ou plusieurs poussoirs placés sur la carrure ou intégrés dans la couronne de la montre, qui permettent d'activer les différents modes de fonctionnement correspondant à l'affichage normal et aux fonctions spéciales.

[0004] Il est aussi connu d'utiliser, en particulier dans les montres à affichage analogique, la rotation de la couronne pour effectuer la sélection des fonctions spéciales, en addition aux fonctions usuelles de mise à l'heure. La couronne présente souvent diverses positions tirées permettant de régler l'heure et la date et d'agir sur les fonctions spéciales.

[0005] L'utilisation des fonctions spéciales est toutefois difficile, en raison de la petite taille et du nombre limité de dispositifs d'entrée que l'on peut raisonnablement intégrer dans une montre-bracelet.

[0006] Si on tient compte du fait que la plupart des fonctions spéciales nécessitent aussi la définition préalable de paramètres, par exemple de l'heure de réveil, d'une deuxième zone horaire, ou autre, il est évident que l'utilisation de la montre comporte souvent des longues séquences d'actions sur les poussoirs et sur la couronne, difficiles à exécuter et à retenir.

[0007] La limitation ci-dessus peut être en quelque mesure atténuée en multipliant les dispositifs d'entrée, par exemple en équipant la montre de plusieurs poussoirs, affectés à de fonctions spéciales. Il existent en effet des montres avec quatre, cinq ou davantage de poussoirs et aussi des montres comprenant un clavier numérique miniaturisé.

[0008] Si cette dernière solution permet une simplification des séquences de commande, elle n'est pas moins contraignante pour l'utilisateur, qui doit apprendre et retenir les fonctions de chaque poussoir. En plus, l'espace à disposition étant limité, la taille des dispositifs d'entrée résulte extrêmement réduite, ce qui rend les manipulations encore plus difficiles. Finalement cette solution elle comporte un prix de production plus élevé, en raison du plus grand nombre d'éléments requis, et n'est pas esthétiquement apprécié par tout le monde.

Un but de la présente invention est de fournir une montre qui puisse être utilisée de façon aisée et intuitive, sans présenter les limitations de l'art antérieur.

Un autre but de la présente invention est de fournir une montre ayant une interface utilisateur simple et facile à apprendre et à retenir.

Un autre but de la présente invention est de fournir une montre comprenant un nombre réduit de dispositifs d'entrée.

[0009] Les buts énoncés ci-dessus sont atteints par un dispositif possédant les caractéristiques de la revendication indépendante 1, et par un procédé possédant les caractéristiques de la revendication indépendante 12, les variantes préférentielles du système pouvant comprendre les caractéristiques des revendications dépendantes. En particulier, l'invention concerne une montre numérique, comprenant un affichage numérique, ledit affichage étant composé par une première ligne de caractères alphanumériques, et par une deuxième ligne de caractères alphanumériques, ladite montre comprenant en outre des moyens de contrôle, pour garder et afficher l'heure d'une zone horaire principale sur ledit affichage numérique, et un rouleau sensible à la pression axiale et à la rotation autour de son axe.

[0010] La présente invention sera mieux comprise à la lumière des figures et des exemples illustrant, à titre d'exemple explicatif mais non limitatif, un mode de réalisation du distributeur selon l'invention.

La fig. 1	montre schématiquement le principe de fonctionnement d'une montre selon l'invention.
Les fig. de 2a à 2e	montrent l'état de l'affichage d'une montre selon l'invention dans son mode de fonctionnement normal, et dans les modes «deuxième zone horaire», «réveil», «chronographe» et «compte à rebours» respectivement.
La fig. 2f	montre une deuxième option d'affichage d'une montre selon l'invention dans le mode «deuxième zone horaire».
La fig. 3	montre les étapes d'un mode subsidiaire de mise à la date et à l'heure d'une montre selon l'invention.

[0011] La fig. 1 décrit le schéma de fonctionnement d'une montre bracelet 1 selon l'invention. La montre est équipée d'un mouvement pour montre numérique, se composant d'un oscillateur à quartz 10, fournissant un signal électrique de fréquence constante, utilisé comme base de temps 12 pour un microprocesseur 21, dont la cadence de fonctionnement est rigoureusement asservie à la base de temps 12. Une mémoire permanente 22 en technologie ROM ou FLASH-RAM stocke un programme pour le microprocesseur 21 comprenant du logiciel pour compter les impulsions de la base de temps,

calculer l'heure et la date et les afficher sur un affichage LCD alphanumérique 50, composé de deux lignes 51, 52 de six caractères alphanumériques chacune, comme il est plus clairement visible sur la fig. 2a.

[0012] Bien entendu, le schéma décrit en la fig. 1 est uniquement indicatif, et ne constitue pas une limitation de l'invention, qui comprend aussi des dispositifs équivalents dans lesquels toutes ou quelques une des fonctions sont implémentées par d'autres moyens, comme par exemple un circuit intégré logique dédié ASIC, ou un circuit intégré logique programmable FPGA ou équivalent.

[0013] Il ne faut pas non plus interpréter cet exemple dans le sens qu'une montre selon l'invention doive se limiter à un affichage uniquement composé des deux lignes de caractères alphanumériques cités ci-dessus. Au contraire, l'invention inclut également des montres dont l'affichage peut aussi afficher des symboles graphiques.

[0014] La mémoire 22 comprend aussi du logiciel pour effectuer la mise à l'heure et la mise à la date de la montre 1. A cet effet la montre 1 comprend aussi un dispositif d'entrée sous forme de rouleau 70 (voir fig. 1 et 2a), sensible à la pression axiale et à la rotation autour de son axe, par lequel l'utilisateur peut effectuer toutes les opérations de mise à l'heure et de réglage de la date.

[0015] Le rouleau 70 est connecté au microprocesseur 21 par le bus de communication 30, ou par des lignes d'entrée dédiés, de sorte que le microprocesseur puisse détecter la rotation du rouleau 70 dans un sens ou dans l'autre ou bien une pression axiale sur le rouleau 70.

[0016] Le rouleau 70 est placé sur la face 4 de la montre, de manière de laisser au moins un secteur de sa surface latérale accessible, pour tourner le rouleau 70 vers le haut ou vers le bas avec la pointe d'un doigt. De préférence le rouleau 70 peut être tourné par paliers discrets, multiples d'un angle prédéterminé, correspondant à des positions stables du rouleau. La résistance que le rouleau 70 offre à la rotation est modulée de façon correspondante et donne une réponse tactile à l'utilisateur.

[0017] La position du rouleau 70 est ici spécifiée à titre d'exemple uniquement. Le rouleau 70 pourrait, selon les circonstances et le choix du réalisateur, assumer aussi des positions et des orientations différentes.

[0018] Une extrémité 71 du rouleau 70 dépasse légèrement le bord de la boîte de la montre 1, pour permettre à l'utilisateur d'y exercer une pression axiale. Le microprocesseur 21 est programmé pour distinguer entre une pression courte et une pression prolongée sur le rouleau 70, une pression prolongée étant une pression qui est maintenue pour un temps supérieur à un intervalle prédéterminé, par exemple une seconde.

[0019] Afin d'éviter des manipulations involontaires, le logiciel de la montre prévoit un mode subsidiaire séparé pour le réglage de la date et de l'heure, dont les étapes sont visibles sur la fig. 3 et le tableau 2. Le mode subsidiaire de réglage de la date et de l'heure est activé par une pression prolongée 71 sur le rouleau 70 lorsque la montre est dans son mode de fonctionnement normal 100 et il est signalé par un signal acoustique émis par le transducteur 25.

[0020] La première étape de réglage de la date comporte la définition de l'an en cours, signalé par le clignotement 59 de chiffres correspondants dans l'affichage 50, par rotation 75 du rouleau 70 vers le haut ou vers le bas pour incrémenter ou décrémenter respectivement. Une fois obtenue l'indication souhaitée, une courte pression 72 sur le rouleau permet de confirmer l'entrée et de passer à l'étape suivante, la définition du mois.

[0021] Les étapes suivantes se déroulent de manière essentiellement identique: chaque élément à définir est indiqué par le clignotement de l'élément correspondant sur l'affichage 5. La définition s'effectue par rotation du rouleau 70 et est ensuite confirmé par une pression courte sur le rouleau 70. On peut apprécier comme les opérations logiquement équivalentes soient effectuées par la même action sur le rouleau, de façon cohérente, pour que le mode d'utilisation soit intuitif et simple à retenir.

[0022] La mémoire 22 comprend aussi du logiciel pour implémenter les fonctions auxiliaires de: deuxième zone horaire, réveil, chronographe et compte à rebours. Les fonctions auxiliaires sont ici spécifiées en nombre et nature à titre d'exemple exclusivement. Une montre selon l'invention pourrait très bien prévoir un nombre inférieur ou supérieur de fonctions, ou des fonctions différentes.

[0023] Chaque fonction est associée à un mode de fonctionnement de la montre, dans lequel la ligne inférieure d'affichage 52 porte des indications relatives à la fonction auxiliaire sélectionnée. La ligne supérieure d'affichage 51, par contre, indique toujours et exclusivement l'heure. Les fig. 2a, 2b, 2c, 2d, 2e montrent l'état de l'affichage 50 pour le mode de fonctionnement normal et pour les modes de fonctionnement correspondant aux fonctions auxiliaires de deuxième zone horaire (fig. 2b), réveil (fig. 2c), chronographe (fig. 2d) et compte à rebours (fig. 2e).

[0024] On peut apprécier comme chaque mode de fonctionnement soit immédiatement distinguable des autres par les informations affichées sur la ligne inférieure d'affichage 52.

Les fonctions auxiliaires peuvent être activées cycliquement par rotation du rouleau 70, comme il est visible dans le tableau 1.

La plupart des fonctions auxiliaires requièrent une définition préalable de paramètres comme par exemple: l'heure de réveil; l'écart entre l'heure locale et celle de la deuxième zone horaire; la durée du compte à rebours. En ce cas les modes de fonctionnement correspondant prévoient aussi un mode subsidiaire de définition, qui s'active avec une pression prolongée

sur le rouleau 70 de manière analogue au mode subsidiaire de mise à la date et à l'heure décrit ci-dessus. Les étapes des modes subsidiaires de définition correspondant aux différentes fonctions sont décrites dans les tableaux 2, 3, 4 et 5.

[0025] La fonction «zone horaire» offre aussi une deuxième option d'affichage, dans laquelle les positions de l'heure de la deuxième zone horaire et de l'heure de la zone horaire principale sont échangées, comme il est visible sur la fig. 2f. Cette option d'affichage, qui est activée par pression axiale sur le rouleau 70, est utilisée lorsque l'utilisateur est en déplacement dans la zone horaire T2, différente de la zone T1. L'échange est signalé par l'indication «T1» dans la ligne inférieure 52. En activant opportunément la deuxième option d'affichage, la ligne supérieure 51 de l'affichage indique toujours l'heure d'une zone horaire auxiliaire, de façon cohérente avec le principe de fonctionnement de la montre. De plus, la fonction réveil continue à fonctionner correctement selon l'heure locale, comme il est logique. Le signal acoustique de réveil étant déclanché lorsque l'heure locale est égale à l'heure de réveil prédéfinie. L'indication de la date est aussi cohérente avec le temps local, et est incrémentée au minuit local.

[0026] Cette fonction est spécialement conçue pour les utilisateurs effectuent des déplacements réguliers entre deux zones horaires différentes, qui peuvent ainsi à chaque voyage régler la montre à l'heure locale, simplement en pressant sur le rouleau 70, échangeant ainsi les positions de T1 et T2, sans nécessité d'intervenir sur la définition du réveil.

[0027] Même si ce mode de réalisation prévoit seulement une deuxième zone horaire T2, l'invention ne se limite pas à cela. Il est évident que l'on pourrait avoir plusieurs fonctions «zone horaire», pour garder en même temps l'heure d'une pluralité de zones T2, T3, T4 etc. L'utilisateur pourrait ainsi facilement sélectionner la zone horaire correspondent à l'heure locale lors d'un voyage comportant plusieurs étapes en zone horaire différentes. Chacune de ces fonctions pourrait prévoir aussi une deuxième option d'affichage, pour afficher l'heure locale sur la première ligne 51 d'affichage, et pour modifier le fonctionnement du réveil et du calendrier, de façon tout à fait analogue de celle qui est décrite ci-dessus pour T2.

[0028] La montre selon ce mode de réalisation de l'invention présente comme seul dispositif d'entrée le rouleau 70, sur lequel l'utilisateur peut agir par rotation, ou par pression. On peut remarquer comme les actions sur le rouleau 70 produisent toujours des résultats équivalents dans tous les modes subsidiaires de définition. L'interface vers l'utilisateur qui en résulte est intuitive et simple à retenir.

[0029] Du fait que le rouleau 70 est le seul dispositif d'entrée de la montre, celui-ci peut avoir une taille relativement importante. Grâce à sa taille et à sa position facilement accessible, le rouleau 70 est bien plus facile à manipuler que les dispositifs d'entrée traditionnels.

[0030] L'affichage de la montre se caractérise par les deux lignes de caractères alphanumériques 51 et 52, dont la première est utilisée uniquement pour afficher l'heure de la zone horaire principale ou auxiliaire, et la deuxième pour afficher des données relatifs aux fonctions auxiliaires. Grâce à cette disposition, on obtient une division rationnelle et intuitive entre l'heure de la zone horaire principale ou auxiliaire, qui est toujours disponible sur la première ligne, et les fonctions, qui sont affichées par la deuxième ligne d'affichage.

Tableau 1: modes de fonctionnement:

### [0031]

Mode de fonctionnement	Action sur le rouleau 70	Résultat
Affichage Standard	Pression prolongée	Mode subsidiaire réglage date/heure
	Pression courte	Indication des secondes oui/non
	Rotation v. le haut	Passage en mode CD
	Rotation v. le bas	Passage en mode T2
Zone horaire (T2)	Pression prolongée	Mode subsidiaire de définition T2
	Pression courte	Echanger T1/T2
	Rotation v. le haut	Passage en mode Standard
	Rotation v. le bas	Passage en mode AL
Réveil (AL)	Pression prolongée	Mode subsidiaire de définition AL
, ,	Pression courte	Réveil oui/non
	Rotation v. le haut	Passage en mode T2
	Rotation v. le bas	Passage en mode chronographe
Chronographe	Pression prolongée	Remise à zéro
	Pression courte	Marche/arrêt
	Rotation v. le haut	Passage en mode AL
	Rotation v. le bas	Passage en mode CD
Compte à rebours (CD)	Pression prolongée	Mode subsidiaire définition CD
. , ,	Pression courte	Marche/arrêt
	Rotation v. le haut	Passage en mode chronographe

Mode de fonctionnement	Action sur le rouleau 70	Résultat
	Rotation v. le bas	Passage en mode Standard
Tableau 2: mode subsidiaire r	églage date / heure	
Action		Résultat
Montre initialement dans l'état	«affichage standard»	
Pression prolongée		an sélectionné (clignotant)
Rotation haut/bas		Définition an
Pression courte		Mois sélectionné
Rotation haut/bas		Définition mois
Pression courte		Jour sélectionné
Rotation haut/bas		Définition jour
Pression courte		Ligne supérieure sélectionnée
Rotation haut/bas		Choix format date: «AMJ»/«JMA»/ «MJA»
Pression courte		Ligne inférieure sélectionnée
Rotation haut/bas		Choix format heure: 24H/12H
Pression courte		Heures et minutes sélectionnées
Rotation haut/bas		Définition heures et minutes
Pression courte		Secondes sélectionnées
Pression courte		Remise à zéro des secondes
La montre retourne à l'état initia	al «affichage standard»	
Tableau 3: Mode subsidiaire d	e définition T2	
[0033] Action		 Résultat
Montre initialement dans l'état	«T2»	Hoodital
Pression prolongée	W12"	Heure T2 (ligne inférieure) sélectionnée
Rotation haut/bas		Définition heure T2
Pression courte		Confirmation
La montre retourne à l'état initia	al «T2»	Communici
	W 4122	
Tableau 4: Mode subsidiaire d [0034]	e définition AL	
Action		Résultat
Montre initialement dans l'état	«AL»	
Pression prolongée		Heure et minutes de réveil sélection- nées
Rotation haut/bas		Définition heure et minutes de réveil

Action	Résultat
Pression courte	Confirmation
La montre retourne à l'état initial «AL»	
「ableau 5: Mode subsidiaire de définition CD	)
0035]	
Action	Résultat
Montre initialement dans l'état «CD»	
Pression prolongée	Durée sélectionnée
Rotation haut/bas	Définition durée
Pression courte	Confirmation
La montre retourne à l'état initial «CD»	

#### Revendications

- 1. Montre numérique (1), comprenant un affichage numérique (50), ledit affichage comprenant une première ligne de caractères alphanumériques (51), et une deuxième ligne de caractères alphanumériques (52), ladite montre (1) comprenant en outre des moyens de contrôle (21), pour garder et afficher l'heure d'une zone horaire principale sur ledit affichage numérique, et un dispositif d'interface (70), sensible à la pression axiale et à la rotation autour de son axe et connecté audits moyens de contrôle.
- 2. Montre numérique selon la revendication 1, dans laquelle lesdits moyens de contrôle (21) sont arrangés pour fournir des fonctions auxiliaires, et dans laquelle l'heure de ladite zone horaire principale est, dans au moins une première option d'affichage, toujours affichée sur ladite première ligne de caractères alphanumériques (51), et des données relatives audites fonctions sont optionnellement affichées sur ladite deuxième ligne de caractères alphanumériques (52).
- 3. Montre numérique selon la revendication 1, dans laquelle ledit dispositif d'interface (70) est un rouleau fixé sur la face (4) de la montre (1), de manière à pouvoir tourner autour de son axe, ledit rouleau (70) présentant au moins un secteur de sa surface latérale accessible pour pouvoir y imprimer une rotation, ledit rouleau (70) ayant une extrémité (71) accessible (1) pour pouvoir y exercer une pression axiale.
- 4. Montre numérique selon la revendication 2, dans laquelle lesdites fonctions auxiliaires comprennent au moins: calendrier et/ou réveil et/ou compte à rebours et/ou deuxième zone horaire et/ou chronographe.
- 5. Montre numérique selon la revendication précédente, comprenant au moins une fonction de zone horaire pour garder et afficher l'heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) et l'heure de ladite zone horaire principale (T1), dans laquelle ladite fonction de zone horaire comprend une deuxième option d'affichage, dans laquelle ladite heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) est affichée sur ladite première ligne de caractères alphanumériques (51), et ladite heure d'une zone horaire principale (T1) est affichée sur ladite deuxième ligne de caractères alphanumériques (52).
- 6. Montre numérique selon la revendication précédente, comprenant une fonction de réveil, dans laquelle le réveil est déclenché suivant ladite heure d'une zone horaire principale (T1) lorsque ladite deuxième option d'affichage est inactive, et le réveil est déclenché suivant ladite heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) lorsque ladite deuxième option d'affichage est active.
- 7. Montre numérique selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle lesdits moyens de contrôle (21) sont aptes à discriminer entre une pression de courte durée et une pression prolongée sur ledit dispositif d'interface (70).
- 8. Montre numérique selon la revendication 2, dans laquelle toutes les définitions de paramètres et la sélection des fonctions auxiliaires sont effectuées uniquement par rotation et pression dudit dispositif d'interface (70).
- Montre numérique selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle lesdites lignes de caractères alphanumériques (51, 52) comprennent un cristal liquide.
- Montre numérique selon l'une des revendications précédentes, comprenant un transducteur acoustique (25), connecté audits moyens de contrôle (21), pour générer un signal acoustique lors de la pression sur ledit dispositif d'interface (70).
- 11. Montre numérique selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle lesdits moyens de contrôle comprennent un microprocesseur (21).

- 12. Montre numérique selon la revendication 1, dans laquelle ledit affichage (50) peut aussi afficher des symboles graphiques.
- 13. Procédé de gestion et de contrôle d'une montre selon la revendication 2, comprenant les étapes de: réagir à la rotation dudit dispositif d'interface (70) en sélectionnant de façon cyclique un mode de fonctionnement parmi un ensemble de modes de fonctionnement, chacun desdits modes de fonctionnement correspondant à une desdites fonctions auxiliaires fournies par lesdits moyens de contrôle (21); afficher des données relatives à la fonction auxiliaire correspondante au mode de fonctionnement sélectionné sur ladite deuxième lique de caractères alphanumériques (52).
- 14. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel au moins un desdits modes de fonctionnement comprend un mode subsidiaire de définition, et la montre réagit à la pression sur ledit dispositif d'interface (70) en activant ledit mode subsidiaire de définition.
- 15. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel la montre réagit à une pression prolongée sur ledit dispositif d'interface (70) en activant un mode subsidiaire de définition d'au moins un mode de fonctionnement.
- 16. Procédé selon la revendication 13, dans lequel au moins un desdits modes de fonctionnement est adapté pour garder et afficher l'heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) et l'heure d'une zone horaire principale (T1), et la montre réagit à la pression sur ledit dispositif d'interface (70) en activant une deuxième option d'affichage, dans laquelle ladite heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) est affichée sur ladite première ligne de caractères alphanumériques (51), et ladite heure d'une zone horaire principale (T1) est affichée sur ladite deuxième ligne de caractères alphanumériques (52).
- 17. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel un desdits modes de fonctionnement est un mode de réveil, pour déclencher un signal acoustique à une heure de réveil prédéterminée, dans lequel ledit signal est déclenché conformément à ladite heure d'une zone horaire principale (T1), lorsque ladite deuxième option d'affichage est inactive, et ledit signal est déclenché conformément à ladite heure d'une zone horaire auxiliaire (T2, T3, T4) lorsque ladite deuxième option d'affichage est active.

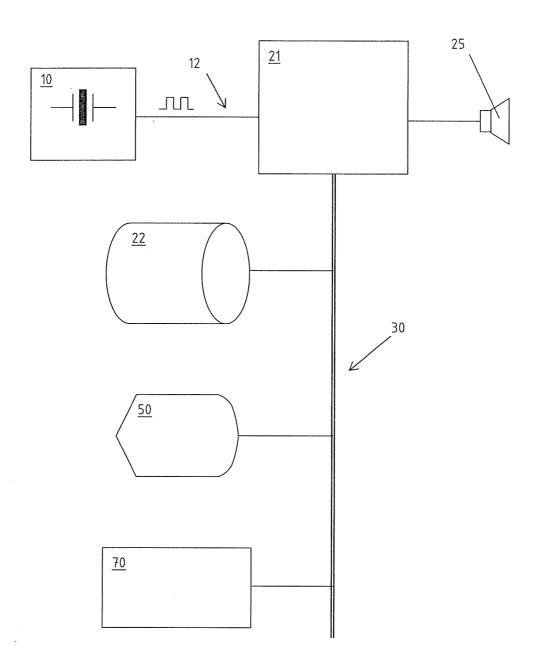


Fig. 1

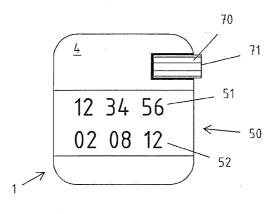


Fig. 2a

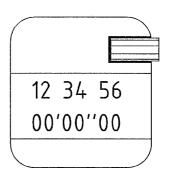


Fig. 2d

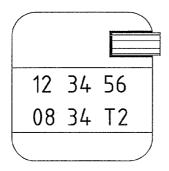


Fig. 2b

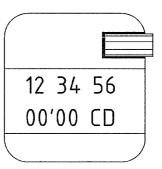
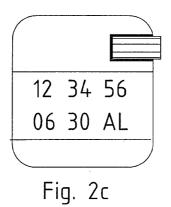


Fig. 2e



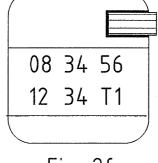


Fig. 2f

